

Municipalité de Leclercville



8013, Marie-Victorin
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél : 819 292-2331
administration@munleclercville.qc.ca

AVIS PUBLIC

Consultation publique portant sur le projet de règlement 2023-181 Règlement de démolition

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de Leclercville, que le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, le projet de règlement 2023-181 Règlement de démolition.

QUE le projet de règlement ait pour objet d'interdire les travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble patrimonial identifié à l'article 21 du présent règlement, à moins que le ou la propriétaire de l'immeuble n'ait au préalable obtenu une autorisation du Comité de démolition et que la Municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition;

QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

QUE cette assemblée publique se tiendra le lundi 3 avril 2023 à 19h au Centre communautaire de Leclercville.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire ou tout autre membre du conseil municipal désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;

QUE le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité, au bureau municipal ou en faisant la demande par courriel : dq@munleclercville.qc.ca.

Donné à Leclercville, le 15 mars 2023

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 15^e jour de mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 mars 2023.

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière